



USMA
Union Syndicale
des Magistrats Administratifs

Groupe de travail « Portail Contentieux »

Contribution de l'USMA

L'USMA a été auditionnée le 2 novembre 2002 par le groupe de travail sur le portail contentieux présidé par Mme la présidente Nathalie Massias. Cet outil métier en cours de développement par la DSI est d'ores-et-déjà accessible dans sa version anticipée : <https://app.telerecours.fr/>

Il permet la consultation des dossiers, avec les informations clés, l'historique et les pièces directement téléchargeables manuellement. Il donne aussi accès à la fiche navette et au tableau de bord permettant d'avoir une vision d'ensemble des tâches à réaliser et des demandes du greffe en attente.

Vous pouvez suivre l'évolution du portail contentieux sur [l'intranet](#).

Nous avons salué la création de ce groupe de travail qui répond à une démarche que nous avons encouragé, à savoir associer le plus largement les magistrats, lors d'un dialogue social du 11 décembre 2020 consacré au [thème de la dématérialisation](#).

A titre liminaire, nous avons indiqué que le portail contentieux existant **constitue une avancée remarquable**. L'USMA a toujours défendu que Télérecours n'était pas un outil conçu pour le travail juridictionnel. Par ailleurs, [notre grand sondage](#) a montré que le report sur les magistrats de certaines tâches du greffe, non systématisées ou réalisées de manière incomplète, comme la constitution du dossier de travail dématérialisé, était un facteur d'alourdissement de la charge de travail.

Avec Portail contentieux, nous avons enfin une application de travail pensée pour les magistrats.

Malheureusement, **il est encore trop peu connu**. Nous avons demandé à ce qu'il en soit fait la promotion et de prévoir des formations pour que tout le

potentiel soit utilisé. Par ailleurs, bien sûr, Portail contentieux doit être un outil pour faire mieux, et non pour faire plus ! Aussi, doter la juridiction administrative d'applications de travail dématérialisé performantes et fonctionnelles est indispensable, quelles que soient les méthodes de travail de chaque magistrat.

I. Les fonctionnalités actuelles à perfectionner

L'aide à l'instruction des dossiers

- Ajouter d'autres fonctionnalités plus précises au tableau de bord afin de sous-catégoriser les « tâches à réaliser » et les « demandes en cours » (exemples : « MSI en attente » « MED en cours » etc)
- Permettre de se créer des alertes sur le tableau de bord aux étapes clés (ex. lorsque le délai accordé pour une demande de maintien arrive à échéance)
- Revoir le paramétrage des courriels de la Fiche navette pour permettre des notifications plus précises avec un aperçu du contenu des messages
- Permettre de visuellement mieux distinguer les écritures selon les parties (par ex. une couleur pour le requérant, une pour défendeur etc)
- Rendre la bascule Portail contentieux > Télérerecours plus fluide à la suite de certains dysfonctionnements qui nous ont été signalés

L'aide à la préparation des audiences et au traitement du dossier

- Le **téléchargement automatique** des dossiers de travail dématérialisé « en temps réel » sur le modèle de l'expérimentation actuellement menée dans une chambre du CE et une chambre du TA de Montpellier, afin de sécuriser le travail juridictionnel, en tenant compte des spécificités du degré de juridiction (ex. en appel : un fichier pdf pour le DPI, un autre pour le DPA, et un fichier pour les mémoires produits après retour de cassation)
- Permettre aux magistrats, en plus des fonctionnalités de base, de pouvoir se constituer un vrai « bureau virtuel », en perfectionnant « vos dossiers » ou en élargissant le « tableau de bord » de la fiche navette à d'autres fonctionnalités que l'instruction « pure », afin de permettre aux magistrats de créer leur propres dossiers (ex « audience du X » « Dossiers Marchés » « Dossiers FP » « En médiation » etc sur le modèle de ce qu'on peut actuellement faire sur le disque dur de nos PC)

-Avoir un logiciel de lecture et d'édition des fichiers PDF à la hauteur de nos ambitions, en remédiant aux dysfonctionnements liés à Foxit et à ce qui semble être un problème d'incompatibilité avec Portail contentieux (bug des signets qui disparaissent ou deviennent inactifs ; impossibilité de mettre des nouveaux signets; dysfonctionnement de l'OCRisation qui permet de transformer automatiquement un fichier contenant « l'image » d'un document en texte)

II. Les fonctionnalités à développer

L'aide à la gestion du stock

Pour être complet, Portail contentieux nous semble devoir permettre de gérer son stock en intégrant le SID ou, a minima, en ajoutant des filtres à la page « Vos dossier » et en permettant des extractions de stock

Le travail collaboratif

L'USMA a également demandé s'il était envisagé que le travail collaboratif (travail de plusieurs personnes sur un même document word, utilisation du mode révision par ex.) puisse également se faire sur Portail contentieux.

III. L'intelligence artificielle comme point de vigilance

Là aussi, intégrer le poste rapporteur au Portail contentieux semble pertinent. Mais pour cela, la rénovation du poste rapporteur est indispensable. La lettre de mission du GT envisage la piste de l'intelligence artificielle. Sur ce point l'USMA a indiqué être très vigilante. L'intelligence artificielle peut être un grand progrès pour le travail des magistrats mais il faut la manier avec une extrême précaution. Cet outil peut aider les magistrats à gagner du temps sur les tâches « redondantes » et balisées au profit de l'analyse du dossier. **Mais elle ne doit pas conduire à une automatisation des jugements sans appréciation ni vérification.** L'aide à la décision par l'intelligence artificielle ne doit pas devenir un mode de prise de décision. Jamais elle ne doit se substituer à l'appréciation des juges et à la collégialité. Nous serons très vigilants, notamment sur l'origine et la constitution des « *banques de considérants* » qui alimenteront la base de données et sur les « *bonnes pratiques* ».